

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chef du Cabinet Civil de S. A. S. le Prince.

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat.

Arrêté ministériel portant nomination d'un Commis stagiaire.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Remise de Médailles du Travail.

Fête des « Mais ».

Nécrologie.

VARIÉTÉS :

Navigateurs d'autrefois.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 585.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles, à l'occasion de la XXIV^e Session annuelle du Comité International Olympique :

Commandeur :

M. le Comte Henry de Baillet-Latour, Président du Comité International Olympique.

Officiers :

M. le Baron Godefroy de Blonay, Vice-Président de la Commission Exécutive du Comité International Olympique ;

M. le Comte ^{Albert} Joseph Gautier-Vignal, Délégué de Notre Principauté au Comité International Olympique.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-cinq avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 586

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Conseiller d'Etat Henry Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat détaché dans les fonctions de Chef de Notre Cabinet Civil, est nommé Chef de Notre Cabinet Civil.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

N° 587.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 7 avril 1911, instituant un Secrétaire du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance en date du 10 juin 1913, relative aux fonctionnaires de l'Ordre administratif, de l'Ordre judiciaire et de la Sûreté Publique ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. François-Louis-Edmond Hanne, Conseiller titulaire au Conseil de Préfecture interdépartemental de Châlons-sur-Marne, mis à Notre disposition par Arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur de la République Française du 4 avril 1927, est nommé Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat.

Sa situation et ses attributions sont réglées par l'Ordonnance du 7 avril 1911 instituant un Secrétaire du Gouvernement.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit avril mil neuf cent vingt-sept.

LOUIS.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,
Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
E. ALLAIN.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1913 ;

Vu la délibération, en date du 24 février 1927, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. Alexis Franco est nommé Commis stagiaire au Service des Travaux publics, en remplacement de M. Jérôme Bellando, appelé à d'autres fonctions.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics et Affaires diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, à Monaco, le deux mai mil neuf cent vingt-sept.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ÉCHOS & NOUVELLES

Vendredi dernier, S. Exc. le Ministre d'Etat a remis à deux employés de l'Entreprise Bulgheroni, 2, boulevard de l'Observatoire, les Médailles du Travail qui leur avaient été accordées par S. A. S. le Prince : la Médaille de 1^{re} classe à M. Isidore Livieri et celle de 2^{me} classe à M. Second Falla.

Le Ministre d'Etat s'est ensuite rendu aux Etablissements Lauck pour y remettre les Médailles du Travail suivantes : 1^{re} classe à M. Auguste Magagli ; 2^{me} classe à MM. Dominique Bucchi, Reymond Messerotti et Ferdinand Robiollo.

Le 4 avril dernier, le Ministre d'Etat avait remis dans la Salle Ganne, 27 Médailles du Travail de 1^{re} classe et 21 de 2^{me} classe attribuées au personnel de la Société des Bains de Mer.

Le Comité de la Saint-Martin et le Saint-Jean-Club ont fait renaître la gracieuse coutume des « Mais » et ont élu deux « reines », choisies l'une parmi les jeunes filles du quartier des Carmélites et l'autre parmi celles du quartier des Moulins.

S. A. S. la Princesse Héritière a daigné recevoir au Palais Princier les deux « reines », leurs demoiselles d'honneur et les présidents des deux groupements. Son Altesse Sérénissime, qui était assistée de M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur, a bien voulu accepter les fleurs qui Lui étaient offertes et remettre un cadeau de prix aux élues des deux Comités. Madame la Princesse Héritière a également offert des boîtes de chocolat aux demoiselles d'honneur.

Celles-ci ont ensuite été reçues au Ministère d'Etat où S. Exc. M. Piette leur a adressé d'aimables paroles de bienvenue et a remis un souvenir à chacune d'elles.

A la Mairie, où elles se sont rendues en sortant du Ministère d'Etat, les éphémères souveraines ont été accueillies par M. le Maire de Monaco. Des discours ont été prononcés par MM. Devissi et Bellando, présidents des Comités, et par M. Alexandre Médecin. Puis un vin d'honneur a été offert.

La reine de Saint-Martin sur un char fleuri, qu'escortaient les automobiles des membres du Comité, s'est ensuite dirigée de Monaco vers la place des Moulins où l'attendait la reine du quartier. MM. Devissi et Bellando, et M. Michel Fontana, Vice-Président du Conseil National, ont successivement pris la parole. M. Bellando a remis un présent à la « reine » des Moulins et les assistants ont choqué leurs verres en l'honneur des deux jeunes souveraines.

Dans l'après-midi, une Garden party a été offerte par le Comité de la Saint-Martin dans le parc Princesse Antoinette. La reine de Saint-Martin y avait convié la reine des Moulins et son Comité. Des toasts ont été échangés et un concert a été donné par la Musique Municipale.

La Société des Bigophones a donné un autre concert à 5 heures, dans la rue Plati.

Des bals de quartier ont eu lieu dans la soirée sur la place de la Mairie, rue Plati et place des Moulins.

On a appris, dans la Principauté, avec une douloureuse émotion, la mort de M. Robert Ash, Chirurgien-dentiste de S. A. S. le Prince, décédé, à l'âge de 39 ans, à la suite d'une courte maladie.

Les obsèques ont eu lieu hier à l'église Saint-Charles.

S. A. S. le Prince Souverain avait fait déposer une superbe couronne en fleurs naturelles et s'est fait représenter aux funérailles par Son premier Aide de camp, le Général Roubert.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre avaient également envoyé une magnifique couronne et ont assisté au service funèbre, dans le chœur de l'église, ayant auprès d'eux M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur, et M. A. Fuhrmeister, Conseiller privé, Directeur du Cabinet civil.

A la fin de la cérémonie religieuse, Leurs Altesses Sérénissimes, avant de se retirer, ont daigné exprimer leurs condoléances aux membres de la famille et leur ont serré la main.

La levée du corps a été faite à 15 heures, au dépositaire de l'Eglise Saint-Charles, par le Chanoine Accica, Curé de la paroisse, assisté de son Clergé.

M. le Curé de Saint-Charles a également célébré l'office religieux et donné l'absoute.

Le cortège s'est ensuite formé pour se rendre au cimetière.

Le char funèbre disparaissait, sous les couronnes et les gerbes en fleurs naturelles; les couronnes envoyées par S. A. S. le Prince Souverain et par LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, celle offerte par les Membres de la Maison Princièrè étaient portées à bras. D'autres, en très grand nombre, suivaient dans des voitures.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. A. Fuhrmeister, M. le Docteur Boyer, M. Zendher, M. Antony Noghès, M. Edouard Barral, M. Pierre Jioffredy.

Le Général Roubert, représentant le Prince Souverain, s'avancait seul derrière le cercueil.

M^{me} Robert Ash, veuve du défunt; M^{me} Slade Ash, sa mère, et les autres membres de la famille conduisaient le deuil.

Dans le très long cortège, on remarquait S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat, M. Eugène Marquet,

Président du Conseil National, les membres de la Maison Princièrè, M. A. Médecin, Maire de Monaco, la plupart des autorités, M. René Léon, Administrateur-Délégué et les hauts employés de la Société des Bains de Mer; de nombreux membres de la Colonie anglaise et une foule émue d'amis personnels.

Au cimetière les dernières prières ont été dites par M. le Chanoine Accica.

L'inhumation s'est faite dans un caveau de famille.

VARIÉTÉS

NAVIGATEURS D'AUTREFOIS

Pour prendre possession du globe et dessiner la figure de la terre, les explorateurs et les découvreurs n'ont pas craint d'affronter les plus grandes privations. Et cette passion des *au-delà* terrestres maritimes n'a pas engendré moins de vrais héros que les conflagrations guerrières.

Il y aurait un monument littéraire à élever en l'honneur de ceux qui se sont aventurés sur de frêles vaisseaux au milieu des océans inconnus. Sans doute, les grandes bibliothèques conservent précieusement les récits originaux des grands explorateurs et des grands navigateurs, mais combien rarement ils sont consultés! Que de péripéties infiniment plus attachantes que les combinaisons artificielles des auteurs de romans d'aventures y sont pourtant enclousées!

Prenons par exemple le *Voyage autour du monde* par la frégate du roi *La Boudeuse* et la flûte *L'Etoile* en 1766, 1767, 1768 et 1769, raconté à Louis XV par son « très humble et très soumis serviteur et sujet L. de Bougainville ». Quelle odysée! et comme on comprend que ce grand marin ait voulu, dans son discours préliminaire, rendre justice au courage, au zèle, à la patience invincible des officiers et équipages de ses deux vaisseaux. « Il ne m'a pas été nécessaire, écrit-il, de les animer par un traitement extraordinaire, tel que celui que les Anglais ont cru devoir faire aux équipages de M. Byron. Leur confiance a été à l'épreuve des positions les plus critiques, et leur bonne volonté ne s'est pas un instant ralentie. C'est que la nation française est capable de vaincre les plus grandes difficultés, et que rien n'est impossible à ses efforts, toutes les fois qu'elle voudra se croire elle-même l'égale, au moins, de telle nation que ce soit au monde. »

Tel chef, tels hommes. A n'importe quelle page de son journal, on trouve la confirmation du sincère hommage rendu par Bougainville à ses plus modestes collaborateurs. Après de terribles souffrances dues aux intempéries de la Terre de Feu, puis à l'apparition du scorbut, voici, en juillet 1768, nos deux bâtiments sur les côtes de la Nouvelle-Bretagne (ils avaient découvert les Nouvelles-Hébrides en mai) en proie à la disette. Après avoir fait l'inventaire des vivres... « il se trouva moins de légumes qu'on n'avait cru, note le commandant de *la Boudeuse*, et je fus obligé de retrancher plus d'un tiers des gourganes qui faisaient notre soupe; je dis *notre*, car tout se distribuait également. Etats-majors et équipages étaient à la même nourriture; notre situation égalisait les hommes comme la mort... » Un peu plus loin, vers la fin du mois, la situation s'aggrave après une relâche de huit jours par mauvais temps à Port-Praslin, où « la pêche étoit absolument ingrate, et dont les bois n'offroient que quelques lataniers et des choux palmistes en très petit nombre. Encore fallait-il les disputer à des fourmis énormes, dont les essaims innombrables ont forcé d'abandonner plusieurs pieds de ces arbres abattus ».

« Le troisième jour de notre sortie, poursuit Bougainville, je fis couper nos tentes de campagne pour distribuer de grandes culottes aux gens des deux

équipages. Nous avons déjà fait, en différentes occasions, de semblables distributions de hardes de toute espèce. Sans cela, comment eût-il été possible que ces pauvres gens fussent vêtus pendant une aussi longue campagne, où il leur avait fallu plusieurs fois passer alternativement du froid au chaud, et essayer à maintes reprises du déluge? Au reste, je n'avais plus rien à leur donner, tout étoit épuisé. Je fus même forcé de retrancher encore une once de pain sur la ration. Le peu qui nous restoit de vivres étoit en partie gâté, et dans tout autre cas, on eût jeté à la mer toutes nos salaisons; mais il fallait manger le mauvais comme le bon. Qui pouvait savoir quand cela finiroit? Telle étoit notre situation de souffrir en même temps du passé qui nous avoit affaiblis, du présent dont les tristes détails se répétoient à chaque instant, et de l'avenir dont le terme indéterminé étoit presque le plus cruel de nos maux. Mes peines personnelles se multiplioient par celles des autres. Je dois cependant publier qu'aucun ne s'est laissé abattre, et que la patience à souffrir a été supérieure aux positions les plus critiques. Les Officiers donnoient l'exemple, et jamais les matelots n'ont cessé de danser le soir, dans la disette comme dans les temps de la plus grande abondance. Il n'avoit pas été nécessaire de doubler leur paie. »

Cependant, le scorbut faisoit de cruels ravages, et personne ne pouvoit s'en dire entièrement exempt. La moitié des équipages se trouvoit hors d'état de faire aucun travail. Les vivres qui restaient au commencement de septembre étoient si pourris et d'une odeur tellement cadavéreuse que, constate le journal, « les moments les plus durs de nos tristes journées étoient ceux où la cloche avertissoit de prendre ces aliments dégoûtants et malsains ».

Huit jours de mer de plus eussent assurément coûté la vie à un grand nombre d'hommes et la santé à presque tous. Mais *la Boudeuse* et *L'Etoile* touchaient le terme de leurs plus grandes misères. Une nuit, elles entrèrent dans l'atmosphère de Bourou embaumée par les plantes aromatiques dont les îles Moluques sont couvertes. L'odeur qu'elles exhalaient se fait sentir plusieurs lieues en mer. C'étoit le signe avant-coureur du salut. En effet, le 2 septembre, les vaisseaux français mouillaient au fond du golfe de Cajeli devant une petite cité, où le résident hollandais, Henri Ouman, traita l'expédition avec une généreuse humanité. « Malgré le trouble que devoit lui causer notre arrivée, note Bougainville, il nous reçut à merveille. Il nous offrit à souper, et certes, nous acceptâmes. Le spectacle du plaisir et de l'avidité avec lesquels nous le dévorions, lui prouva mieux que nos paroles que ce n'étoit pas sans raison que nous criions à la faim. Tous les Hollandais en étoient en extase, ils n'osoient manger dans la crainte de nous faire tort. »

« Il faut avoir été marin et réduit aux extrémités que nous éprouvions depuis plusieurs mois, pour se faire une idée de la tentation que produit la vue de salades et d'un bon souper sur des gens en pareil état. Ce souper fut pour moi un des plus délicieux instants de mes jours, d'autant que j'avois envoyé à bord des vaisseaux de quoi y faire souper tout le monde aussi bien que nous. »

Toutefois, au bout de quelques jours, les Bretons trouvèrent que le beurre de Bourou avoit dans le pays une réputation illégitimement acquise! Après une semaine de repos, les navires français reprenaient leur route pour Batavia, le Cap de Bonne-Espérance, le pays natal.

Le 26 février 1769 au matin, rencontre curieuse, *la Boudeuse* (1) rattrapait, non loin des îles du Cap Vert, le *Swallow*, matelot d'arrière du *Dolphin* de Wallis, commandé par Carteret, qui confia à Bougainville les lettres qu'on lui avoit remises au Cap pour la France. Le 14 mars au matin, l'expédition se reconnut sous le vent d'Ouessant. Aux prises avec des difficultés suprêmes de navigation et de

(1) *L'Etoile* étant restée à Bourbon pour se réparer, cette flûte rentra en France un mois seulement après la frégate.

mauvais temps, et la mâture du navire étant à bout, Bougainville dut renoncer à rentrer à Brest. Ayant pu mettre le cap sur Saint-Malo, il y amarra sa glorieuse frégate, le 16 après-midi, avec la satisfaction de n'avoir perdu, malgré tant de traverses, que sept hommes, pendant les vingt-huit mois qui s'étaient écoulés depuis son départ de Nantes.

Puppibus et laeti nautae imposuere coronas.

C'est par ce vers de l'Eneïde que L. de Bougainville termine son rapport au roi.

Commandant G. BOURGE.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-neuf mars mil neuf cent vingt-sept, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le douze avril suivant (1927), vol. 215, n^o 6, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M^{me} Marie-Rose GASTAUD, sans profession, veuve, en premières noces, de M. Adelmo RIZZI, en secondes noces, de M. Albert IMBERT, et épouse, en troisièmes noces, de M. Joseph LANTERI, mécanicien, avec lequel elle demeure, avenue Raibaut, à Antibes (Alpes-Maritimes) ;

M. Emmanuel-Uldéric-Lucien RIZZI, sans profession, demeurant ci-devant à Monaco et actuellement 57, rue Sedaine, à Paris, époux de M^{me} Rose-Anna-Clorinde DE FILIPPI ;

Et M^{lle} Henriette-Jeanne-Clémentine RIZZI, célibataire-majeure, sans profession, demeurant 57, rue Sedaine, à Paris ;

Ont déclaré confirmer, selon sa forme et teneur et dans tout son contenu, une adjudication prononcée à l'audience des criées du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, le treize mai mil neuf cent vingt-cinq, au profit de M. Eugène MOURROU, avocat, demeurant 19, rue Plati, quartier de la Condamine, à Monaco, moyennant le prix principal de soixante-huit mille francs, d'un lot de terrain situé quartier des Révoires, à la Condamine (Principauté de Monaco), d'une superficie de trois cent soixante-quatre mètres carrés vingt-neuf décimètres carrés, porté au plan cadastral sous le n^o 406 de la section B, confinant : au sud, le Domaine de Son Altesse Sérénissime le Prince, ancienne propriété Crovetto frères ; au nord, à MM. Fontana et Gamba ou acquéreurs ; à l'est, la maison Ginocchio et la villa Mantero ; et, à l'ouest, un passage et les consorts Pariot, le dit lot de terrain ayant appartenu indivisément aux collicitants, conjointement et indivisément avec les enfants Rizzi, non appelés à l'adjudication.

Pour l'exécution de cet acte confirmatif d'adjudication, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur le terrain adjugé, du chef de M. et M^{lle} Rizzi, copropriétaires non appelés à l'adjudication, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 5 mai 1927.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent. Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco,
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le jeudi 5 mai 1927, à 14 heures, et jours suivants, dans la salle des fêtes du Park-Palace, à Monte-Carlo, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers, tels que : riche mobilier ancien et moderne, sculptures, bronzes, objets d'art, tableaux anciens et modernes, livres, faïences, étains, broderies, tissus européens et orientaux, tapis, etc.

Au comptant, 5 % et 17 % en sus des enchères.

L'huissier : SOCCAL.

Exposition : Mercredi 4 mai 1927, de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Suivant exploit de Vialon, huissier, en date du 24 mars 1927, enregistré, le nommé PELLEGRINI (Ermano), né le 11 novembre 1893, à Naples, de François et de Mezzacapo (Ginera), commerçant, ayant demeuré à Monte-Carlo, Spring-Palace, boulevard de France, et à Naples, 154, via Roma, actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître personnellement, le mardi 24 mai 1927, à 9 heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention d'abus de confiance — délit prévu et puni par l'article 406 du Code Pénal :

Pour extrait :

P. le Procureur Général,
HENRI GARD, Premier Substitut Général.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

D'un jugement contradictoire, rendu par le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, le trois février mil neuf cent vingt-sept, enregistré ;

Entre la dame Jeanne BARTHE, sans profession, épouse du sieur Léo Moutier, demeurant à Monaco ;

Et le sieur Léo MOUTIER, son mari, caissier à la Société des Bains de Mer, demeurant à Monaco ;

Il a été extrait littéralement ce qui suit :

« Prononce la séparation de corps entre les époux « Barthe-Moutier, aux torts et griefs du mari. »

Pour extrait certifié conforme, délivré en exécution des articles 39 et 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907, modifiée par celle du 11 juin 1909.

Monaco, le vingt-neuf avril mil neuf cent vingt-sept.

Le Greffier en chef, JEAN GRAS.

Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco

CONVOCAATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le vendredi 3 juin 1927, à 11 heures du matin, au siège social, 1, rue du Port, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3^o Examen des comptes de l'exercice 1926-1927, approbation, s'il y a lieu, et décharge à qui de droit ;
- 4^o Fixation du dividende ;

5^o Nomination d'un Administrateur, en remplacement d'un Administrateur sortant ;

6^o Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution ;

7^o Tirage au sort de quatre-vingt-dix actions à rembourser.

Le Conseil d'Administration.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et la Méditerranée

Pour visiter l'Avallonnais et le Morvan.

Le moyen le plus pratique et à la fois le plus économique pour visiter toutes les curiosités que recèle l'admirable région de l'Avallonnais et du Morvan, c'est d'en parcourir les routes en automobile.

Les autocars P. L. M., qui sillonnent cette région du 10 avril au 30 septembre, offrent, à cet égard, aux touristes toutes les commodités désirables : confort, régularité des horaires et choix judicieux des itinéraires.

Les mardi, jeudi et dimanche, du 10 au 24 avril, les jeudi et dimanche du 25 avril au 30 juin, des voitures partent le matin d'Avallon et y reviennent le soir même en passant par Quarré les Tombes, la Pierre-qui-Vire, Gouloux, Le Lac des Settons, Montsauche, Lormes, le château de Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Sermizelles.

Du 2 juillet au 30 septembre, ce circuit sera remplacé par deux autres, qui partiront également d'Avallon, l'un pour la visite de l'Avallonnais, l'autre pour celle du Morvan. Le premier aura lieu tous les jours et permettra de visiter La Pierre-qui-Vire, Quarré-les-Tombes, Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Arcy-sur-Cure. L'autre sera effectué les mardi, jeudi et dimanche, pendant les mois de juillet et de septembre ; tous les jours en août, et passera par Meluzien, Quarré-les-Tombes, la Roche du Chien, Gouloux, Montsauche, le Lac des Settons, Château-Chinon, Lormes et Chastellux.

Les Annales

Une interview de Forain par son fils Jean-Loup ; un magistral article du comte de Sainte-Aulaire : *Le Poulpe et le Dragon* ; une délicieuse fantaisie de Jane Ramels-Cals : *Le Jardin* ; une étude sur Renoir par Abel Bonnard ; les Six jours, vus par Jacques Natanson ; voilà, avec la lettre d'Yvonne Sarcey, le roman de François Mauriac, le voyage de Paul Morand à Mexico et les signatures de Bidou, Crémieux, Georges Auric, Gérard Bauër, G.-A. Masson, M^{sr} Herscher et Charles Nordmann, ce qu'on trouve dans le dernier numéro des *Annales*, la grande Revue moderne de la vie littéraire, pour 2 fr. 50.

MINERVA

Lire dans ce numéro : La Vie Artistique, Politique, Littéraire et Sportive. — Le Courrier de « Minerva ». — Notre double page de Mode : Toilettes et Chapeaux pour toutes les heures de la journée. — La Mode de la Semaine : notre nouvelle rubrique le Talent de chacun. — Le goût des belles choses : Exposition permanente de la Coopérative d'artisanat féminin. — Les grandes vedettes de cinéma : Marie-Louise Iribé. — Nos deux romans : Les Danaïdes, par Charlotte Chabrier (1^{er} grand prix de Minerva) et La Vestale du Gange, par José Germain et E. Guérinon. — Résultat du grand concours de la plus belle Minerve (suite et fin). — Notre concours des plus beaux bébés, organisé avec la maison Nestlé (60.000 fr. de prix).

En vente partout. Prix : 1 franc.

F. FOUSSARIGUES, Directeur général.
11^{bis}, Rue Keppler. — PARIS.

BAINS DE MER DE MONACO

(Saison d'Hiver)

PLAGE DE LARVOTTO

Hydrothérapie Marine :: Douches
= Héliothérapie (SOLARIUM) =
==== Leçons de Natation ====

Ouvert tous les jours, de 9 h. 30 à 15 heures

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Aubér.

Président : M. Edouard Cazalet.

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. =====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale : **MONTE CARLO** 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition : **VILLA SAN-CARLO** 22, boul. des Moulins

ASSURANCES

INCENDIE — VIE — ACCIDENTS — VOL
RENTES VIAGÈRES — CHOMAGE

LA FRANCE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1837
A PARIS, 14, rue de Grammont
Capital social : 20 millions

LA CONCORDE =====

Compagnie Anonyme à Primes fixes, fondée en 1905
A PARIS, 72, rue Saint-Lazare
Capital social : 10 millions

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

1, avenue Crovetto (boulevard de l'Ouest), MONACO
— Téléphone (5-54). —

L'ARGUS*, mettant à profit son expérience et sa situation exceptionnelle, vient de publier une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier.** Ce volume précis sera l'auxiliaire de tous ceux qui, chaque jour, ont besoin des lumières de la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX*).

LE PANORAMA

(9^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour
nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes gratuitement par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie gratuitement et franc de port, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE

MONTE CARLO : Galerie Charles III
LA CONDAMINE : 25, Boulevard Albert I^{er}
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts

Caveaux Spéciaux

pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Autorisée par Ordonnance Souveraine du 13 juillet 1922

Siège Social : MONACO

11, boulevard Albert I^{er} — Téléphones : 5-86 et 6-85

Agence à MONTE-CARLO

Nouvel Hôtel de Paris — Téléphones : 2-93 et 5-55

Comptes de Chèques.

Ouverture de crédits en compte courant.
Escompte du papier de commerce. — Dépôts de titres.
Paiements de tous coupons aux meilleures conditions.
Valeurs locales.
Location de compartiments de coffre-forts.

CHANGE.

L'Agence de MONTE-CARLO reste ouverte pour le change pendant la saison, les samedis, veilles de fêtes après-midi et les dimanches jusqu'à midi.

Toutes opérations de banque, de titres
et de bourse au comptant et à terme.

NOMBREUX CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT (6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonné, Beausoleil.

APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le numéro 433.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 juin 1926. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 10487 et 36095.

Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 4 août 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22566.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 1^{er} octobre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 36613.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 21 octobre 1926. Six Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 13354, 305303, 306730, 348772 à 348774 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 mars 1927. Dix Actions de la Société Immobilière du Park-Palace portant les numéros 1609 à 1613 inclus et 1624 à 1628 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Sept Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 28961, 28962, 33712, 38950, 38951, 55089, 58961.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 juin 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 22556.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1926. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38961.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 15 avril 1927. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38949.

Titres frappés de déchéance

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1927.